

MUNICIPALITE DU CANTON DE SAINT-GODEFROI

11 septembre 2023

À la séance ordinaire du Conseil Municipal du Canton de Saint-Godefroi, tenue à la salle Eugène Anglehart ce onzième jour du mois de septembre de l'an deux mille vingt-trois à dix-neuf heures :

Sont présents(tes) : le maire, Gérard Litalien et les conseillers suivants : Johanne Horth, Georges Chapados, France Grenier, Laurette Grenier et Sylvie Lecourtois.

Absente : La conseillère Nancy Huard

Assiste également à la séance : Nancy Castilloux, directrice générale par intérim.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance est ouverte à 19 heures.

2023-132

ORDRE DU JOUR

Il est proposé par la conseillère Sylvie Lecourtois et résolu à l'unanimité des conseillers(ères) que l'ordre du jour suivant soit accepté, tel que présenté :

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption des procès-verbaux des séances régulières du 7 août 2023
4. Approbation des comptes
5. Lecture de la correspondance
6. Dossiers des élus
7. Soumission gazébo
8. Voisin Solidaire
9. Résolution règlement d'emprunt
10. Résolution festival et demande à la MRC
11. Camping
12. Voirie
13. Période de questions
14. Clôture de la séance

2023-133

PROCÈS-VERBAUX

Il est proposé par Laurette Grenier et résolu à l'unanimité des conseillers que le procès-verbal de séance régulière du 7 août soit adopté tel que rédigé.

2023-134

APPROBATION DES COMPTES

Il est proposé par la conseillère Johanne Horth et résolu à l'unanimité des conseillers que le certificat numéro 09-2023 au montant de 14 157.94\$ et certificat numéro 09A-2023 au montant de 1,879.88\$ et certificat numéro 09B-2023 au montant de 585.52\$ soient acceptés et la directrice générale par intérim est autorisée à les payer.

LECTURE DE LA CORRESPONDANCE

2023-135

OFFRE DE SERVICE PAR SMT WEB (BANNIÈRE WEB DE CONSENTEMENTS, POLITIQUE)

Il est proposé par France Grenier et résolu à l'unanimité des conseillers que la municipalité accepte l'offre de service de SMT WEB soit le montant de 735.84\$ taxes comprises.

2023-136

RENOUVELLEMENT DU PROGRAMME DE LA TAXE SUR L'ESSENCE ET LA CONTRIBUTION DU QUÉBEC (2024À 2028) - NÉGOCIATIONS ENTRE LES GOUVERNEMENTS DU QUÉBEC ET DU CANADA

Attendu que le conseil d'administration de la Fédération québécoise des municipalités (FQM) a demandé le 24 août 2023 aux gouvernements du Québec et du Canada de conclure une entente rapide pour assurer la reconduction de cet important programme;

Attendu que ce programme est essentiel à la réalisation de projets importants dans les communautés du Québec;

Attendu que malgré les sommes importantes consenties à ce programme, elles demeurent insuffisantes pour répondre aux besoins et qu'elles doivent être majorées en raison de l'augmentation des coûts de réalisation des projets;

Attendu que la Fédération canadienne des municipalités a demandé au gouvernement fédéral de doubler ses investissements dans ce programme et de prévoir une indexation de 3,5% par année;

Attendu que la FQM et ses membres demandent depuis plusieurs années que le programme de la taxe sur l'essence et la contribution du Québec (TECQ) permette le financement et la réalisation de projets planifiés et décidés par les municipalités du Québec, en ce sens que les projets de bâtiments municipaux (garages, hôtels de ville, casernes de pompiers, etc.) et les travaux sur les ouvrages de rétention (barrages, digues, etc.) soient admissibles à ce programme;

Attendu l'importance d'adapter les programmes aux défis posés par les changements climatiques et de permettre aux municipalités de financer la réalisation d'aménagement et de travaux d'adaptation aux conséquences de ces changements tel que l'aménagement de ceintures coupe-feu pour protéger les communautés forestières;

Attendu que la reddition de compte lors de la réalisation de projets est lourde pour les municipalités;

Attendu que les négociations doivent aboutir impérativement au début de l'automne 2023 pour assurer sa mise en œuvre le 1er janvier 2024 et pour permettre aux municipalités de prévoir les investissements dans leur budget;

Attendu que les sommes consenties à ce programme doivent être exempt de toute nouvelle obligation ou condition pour assurer sa réussite;

IL EST PROPOSÉ PAR France Grenier

et résolu que la municipalité du Canton de Saint-Godefroi demande aux gouvernements du Québec et du Canada

- De conclure dès le début de l'automne une nouvelle entente fédérale-provinciale pour le renouvellement du programme de la taxe sur l'essence et la contribution du Québec (TECQ) pour la période du 1er janvier 2024 au 31 décembre 2028;
- D'augmenter les sommes disponibles aux municipalités du Québec et de prévoir une hausse annuelle de l'enveloppe pour la durée de l'entente afin de couvrir l'augmentation des coûts;
- De n'ajouter aucune reddition de compte, obligation ou condition additionnelle aux municipalités dans l'application du programme;
- De permettre le financement de projets de bâtiments municipaux, des ouvrages de rétention et des quais propriétés de municipalités dans les travaux admissibles;
- De rendre admissibles les projets de prévention, d'aménagement et de travaux d'adaptation aux conséquences des changements climatiques.

De transmettre copie de cette résolution au ministre des Finances du Québec, M. Éric Girard, à la ministre des Affaires municipales du Québec, Mme Andrée Laforest, à la vice-première ministre et ministre des Finances du Canada, l'honorable Chrystia Freeland, au ministre du Logement, de l'Infrastructure et des Collectivités du Canada, l'honorable Sean Fraser, au ministre des Transports et lieutenant du Québec, l'honorable Pablo Rodriguez, aux députés (ajouter les noms des députés à l'Assemblée nationale et à la Chambre des communes de votre territoire), à la Fédération québécoise des municipalités et à la Fédération canadienne des municipalités.

DOSSIERS DES ÉLUS

2023-137

OFFRE DE LOCATION À LA PLACE DU QUAI POUR 2024

Il est proposé par France Grenier et résolu à l'unanimité des conseillers que la Municipalité publie une offre de location de la Place du Quai pour la saison estival 2024.

2023-138

VOISIN SOLIDAIRE

Il est proposé par Georges Chapados et résolu à l'unanimité des conseillers que la Municipalité organise une épiluchette de blé d'inde samedi le 16 septembre de 13h à 16h.

2023-139

**RÉSOLUTION MANDATANT LE MINISTRE DES FINANCES
POUR RECEVOIR ET OUVRIR LES SOUMISSIONS PRÉVUES À
L'ARTICLE 1065 DU CODE MUNICIPAL**

ATTENDU QUE, conformément à l'article 1065 du Code municipal, aucune municipalité ne peut vendre les bons qu'elle est autorisée à émettre en vertu d'un règlement, autrement que par soumission écrite ;

ATTENDU QUE les soumissions sont déposées via le Service d'adjudication et de publication des résultats de titres d'emprunts émis aux fins du financement municipal du ministère des Finances;

ATTENDU QUE l'article 1066 du Code municipal qui prévoit que le conseil d'une municipalité peut, par résolution, mandater le ministre des Finances pour recevoir et ouvrir les soumissions prévues à l'article 1065, pour cette municipalité et au nom de celle-ci;

IL EST PROPOSÉ PAR : LAURETTE GRENIER

QUE, conformément à l'article 1066 du Code municipal, le conseil mandate le ministre des Finances pour recevoir et ouvrir les soumissions prévues à l'article 1065 du Code municipal, pour et au nom de la municipalité.

2023-140

RÉSOLUTION FESTIVAL ET DEMANDE À LA MRC

Il est proposé par Laurette Grenier et résolu à l'unanimité des conseillers que la municipalité demande une subvention de 5 000\$ à la MRC pour Saint-Godefroi en Fête qui a eu lieu le 28, 29 et 30 juillet 2023 ;

Que France Grenier soit mandaté de réserver les orchestres pour 2024 ;

Que le profit du festival soit placé dans un fond réservé pour l'année 2024.

2023-141

ADHÉSION CAMPING QUÉBEC

Il est proposé par Laurette Grenier et résolu à l'unanimité des conseillères que la municipalité adhère à Camping Québec.

VOIRIE

2023-142

SOUSSION ALPHALTAGE 2^{IÈME} RANG PAR EUROVIA

Il est proposé par France Grenier et résolu à l'unanimité des conseillers que la municipalité accepte la soumission d'EUROVIA soit 19 886.08\$ pour l'asphaltage des intersections de la route de l'Église et du 2^{ième} rang.

PERIODE DE QUESTIONS

CLÔTURE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par Laurette Grenier et résolu que la séance soit levée à 20h20.

En signant le procès-verbal, le maire reconnaît avoir signé chacune des résolutions contenues dans celui-ci.

Gérard Litalien
Maire

Nancy Castilloux
DG par intérim